

DEMANDE DE RESIDENCE EN CREATION

Merci de bien vouloir compléter ce formulaire afin d'introduire une demande de résidence à l'Espace de Cultures Columban.

- Afin de limiter les intermédiaires et les incompréhensions, nous privilégierons le contact avec une personne de référence dont les coordonnées seront reprises ci-dessous.

J'ai bien lu.

- Merci de prendre connaissance des Conditions d'accueil en résidence se trouvant à la fin de ce document. Veuillez confirmer votre acceptation de ce document en cochant la case ci-dessous.

J'ai bien lu et j'accepte les conditions d'accueil en résidence au nom de ma compagnie.

> FICHE DE CONTACT

Nom de la compagnie :

Nom et prénom de la personne référente :

Adresse mail de la personne référente :

Pays du siège social :

Site internet / Facebook / Blog de la compagnie :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone mobile :

Adresse postale de la compagnie :

Êtes-vous déjà venus en résidence à Columban?

- Oui, avec cette compagnie.
- Oui, avec une autre compagnie.
- Non, mais nous avons déjà envoyé une demande antérieurement.
- Non, nous ne sommes jamais venus.

Comment avez-vous eu connaissance des possibilités de résidences?
(plusieurs réponses possibles)

- Via le site de Columban
- Via d'autres artistes, bouche-à-oreille.
- Autre :

> VOTRE DEMANDE

Quel(s) type(s) de résidence souhaitez-vous ?

- Résidence grande salle sans logement (> [Lien visite 3d grande salle](#))
- Résidence grande salle + logement (> [Lien visite 3d grande salle](#))

Dates ou périodes souhaitées :

> FICHE DU PROJET DE CREATION

Nom de la création :

Discipline(s) travaillée(s) :

Public cible (âge) :

Où en êtes-vous dans la création ? Prémices, recherche, finalisation, ... Merci de développer :

Quels seront vos objectifs de travail lors de cette résidence en création ?

Noms et prénoms des participants à la création :

! IMPORTANT : joints à cette demande, vous faites parvenir à direction@columban.be

- Un dossier de présentation de la création
- Un résumé de votre création (entre 5 et 10 lignes)
- Une ou plusieurs photos de qualité en haute définition (libre de droit, en format .jpg)
- Un visuel ou support média (cd, dvd, lien internet, teaser, ...)

> CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL EN RESIDENCE

1/ CONDITIONS D'ACCUEIL

- L'asbl Columban travaille sur le principe de l'échange. Les salles de travail sont mises gratuitement à disposition en contrepartie d'une représentation publique offerte à l'asbl (cette représentation ne doit pas nécessairement avoir lieu en fin de résidence mais quand la création est aboutie).
- Les entrées et sorties de résidence s'effectuent généralement en semaine et pendant les heures de bureau (entre 9h00 et 18h00) afin d'assurer la présence sur les lieux d'un membre de l'équipe. Un rapide état des lieux d'entrée et de sortie sera établi avec le régisseur de la salle.
- Chaque espace occupé devra être remis en ordre en fin de résidence.
- 2 possibilités de résidence: avec ou sans logement.
- Dans le cas des résidences avec logement vous pourrez disposer des logements à partir de midi. La salle de travail sera disponible à partir de 9h00. Le jour du départ, il vous est demandé de libérer les chambres pour 10h30 au plus tard. Veuillez remettre le lieu en ordre (rangement, vaisselle, tri des poubelles, vider le frigo, couper le chauffage des chambres) afin de restituer celui-ci dans l'état dans lequel il était lors de sa mise à disposition.
- Les logements sont composés de 4 chambres de 2 lits (avec salle d'eau et toilette dans chaque chambre), d'une cuisine équipée commune (taques, four, lave-vaisselle, frigo) ainsi que d'un espace de vie commun avec une grande table ronde de 13 personnes.
- Les draps et essuies ne sont pas compris dans le tarif des chambres mais ils sont disponibles en location pour 10 €.

2/ CONDITIONS DE TRAVAIL : LES LIEUX

- La salle de travail
Grande salle de 250m² (17m x 14m) / Plateau 9m x 15m / Hauteur : 8 m / Gradins fixe 149 places / sol en béton lissé (tapis de sol noir) / système son / plein feux et occultation totale / accroches possibles.
Notre régisseur sera présent le premier et le dernier jour pour un accueil et une présentation technique des lieux.
> *Fiche technique du lieu sur demande*

3/ CONDITIONS FINANCIERES DE L'HEBERGEMENT

- Une participation aux frais de logement de 30€ par nuit par chambre double est demandée.

4/ DEMANDES DE L'ASBL COLUMBAN

PHOTOS

Afin de garder un souvenir de votre passage sur notre site & page facebook nous prenons des photos liées aux activités quotidiennes des lieux. Vos photos sont les bienvenues pour laisser une trace de votre passage ! Si vous possédez un compte facebook n'hésitez pas à partager vos impressions ;-)

MENTIONS OBLIGATOIRES

Une fois la résidence acceptée, nous demandons à la compagnie / l'artiste de mentionner dans toute sa communication ainsi que sur son site internet : Le logo de Columban ainsi que la mention « Avec le soutien de Columban, Espace de Cultures ».